

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. MAURY, P. ANTOINE, S. THIEBAUT.

VILLE DE PULNOY
CR N°2010-65/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 27 MAI 2010

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ
ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLLEN PELTIER CASTELA SIMON
VULCANO DUSSIAUX MASSON DEVITERNE MICHEL JACQUIER-ROUX

Absents excusés :

A.FROMENT a donné pouvoir à G. ROYER
D. FEULTAINE a donné pouvoir à JM HEINLY
S. GEORGES a donné pouvoir à M. ROYER
N. GOUDOUT a donné pouvoir à D. DEVITERNE
N. CHABOD

Absent : P KERE

Secrétaire : P. BROUSSIER

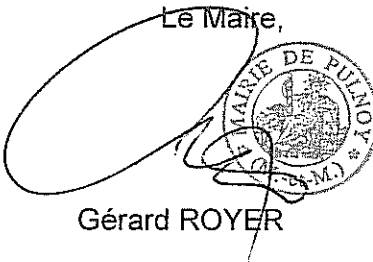
SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : aucune remarque Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2010 : à l'unanimité	
Désaffectation d'un logement de fonction rue du Tir	Le Maire donne lecture du projet de délibération et rappelle que les logements de fonction sont attribués aux instituteurs. Or, aujourd'hui, la plupart des instituteurs sont devenus professeurs des écoles et ne peuvent plus, de ce fait, prétendre à un logement de fonction. Le logement dont il est question est ancien et ne peut être loué en l'état. JM Michel demande si la destination de cet appartement, une fois désaffecté, est connue. Le Maire répond que pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Les services de France Domaine ont été consultés pour connaître la valeur, en vue d'une éventuelle vente à des bailleurs qui pourraient en faire des logements sociaux. Le Maire rappelle que l'autre logement de ce bâtiment est déjà désaffecté. Vote : à l'unanimité
Marché de réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents en vue de la construction d'un CLSH et d'une cantine scolaire : avenant n° 1 au lot n° 12 (alimentation électrique)	F. Perrollaz donne lecture et commente le projet de délibération. Vote : à l'unanimité
Cantines scolaires : fixation des tarifs applicables à compter de la rentrée 2010	M. Piccoli donne lecture du projet de délibération. G. Nicola fait remarquer que le coût du personnel de service, à la moissonnerie, n'est pas proportionnellement plus élevé que celui de la masserine, alors que les effectifs sont plus élevés. M. Piccoli répond que la mission du personnel de service ne varie pas en fonction des effectifs, puisqu'elle consiste à remettre les plats en température, dresser le couvert, débarrasser, laver le réfectoire et la cuisine.

	G. Nicola demande si le repas des adultes sera le même que celui des enfants. M. Piccoli répond par l'affirmative.
Dossier de demande de subvention d'un particulier au titre des économies d'énergie	JM Heinly donne lecture du projet de délibération. M. Vulcano ne prend pas part au vote. Vote : à l'unanimité
Information au Conseil Municipal : point d'avancement du projet « Zac les Résidences Vertes »	<p>Le Maire fait un point d'avancement sur le dossier des Résidences Vertes, en rappelant que ce projet est en réflexion depuis plusieurs années. En effet, il faut plus d'un mandat pour voir l'aboutissement d'une telle opération.</p> <p>La mairie reçoit des demandes de parcelles à construire, de la part de particuliers, depuis 2 à 3 ans. Tous ces candidats ont été conviés le 20 mai dernier à une réunion dont l'objectif était de présenter de façon plus précise la dimension « développement durable » de l'opération. Les grands objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - densité approximative de 30 à 35 logements à l'hectare. - les règles de constructibilité devront répondre aux critères 2012 : bâtiments basse consommation (50kwh/m2). - La ZAC sera conçue de façon à favoriser les modes de déplacements autres que la voiture : arrêts de bus de part et d'autre, zones de rencontre, pistes cyclables, coulée verte, peu de stationnement sur la voie publique... <p>Le projet sera soumis à concertation publique prochainement.</p> <p>Le Maire présente le calendrier prévu. La mairie entre maintenant dans une phase opérationnelle, puisque la consultation des aménageurs sera lancée courant juin.</p> <p>S. Jacquier-Roux demande si la demande des personnes résidant rue Arago d'acquérir une bande de terrain de 5 m de large sera prise en compte.</p> <p>Le Maire répond que ce point fera partie du cahier des charges. Il faut cependant préciser que, pour que la demande aboutisse, tous les résidents doivent être d'accord.</p> <p>A. André demande ce que deviendra Tubi Tuba.</p> <p>Le Maire répond que le bâtiment de Tubi Tuba sera soit racheté dans le cadre de la ZAC, soit rattaché à la ZAC d'activités prévue sur Essey. Un aménageur potentiel pour cette ZAC est d'ailleurs déjà venu en mairie pour se présenter.</p> <p>Le Conseil Municipal prend acte de ce point d'avancement du projet des Résidences Vertes.</p>
Concertation préalable à la création d'une ZAC Zone 2AU « Les Résidences Vertes »	JM Heinly donne lecture du projet de délibération. Vote : à l'unanimité
Information : synthèse des rapports d'activités, au titre de l'année 2009	<p>Le Maire présente la synthèse des rapports d'activités des adjoints ayant délégation du Maire.</p> <p>La synthèse sera donnée avec le compte-rendu.</p> <p>Le Conseil Municipal prend acte de cette information.</p>
Vente de logements sociaux par le Nouveau Logis de l'Est 47 pavillons à Pulnoy « centre »	JM Heinly donne lecture du projet de délibération Le Maire donne une indication sur les prix qui seront pratiqués, après estimation par France Domaines : T4 : 120 000 €

	<p>T5 : 140 000 € T6 : 165 000 € Le Maire a demandé à Nouveau Logis de l'Est de revoir ces prix à la baisse mais aucune réponse n'a été donnée à ce jour. Le Maire rappelle que la vente de ces logements sera compensée par la construction de nouveaux logements sociaux dans la ZAC des Résidences Vertes. Vote : à l'unanimité</p>
<p>Après la clôture de la séance, le Maire informe que des changements ont eu lieu dans les délégations, pour répondre à 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- une importante charge de travail due au lancement des Résidences Vertes nécessite de renforcer les délégations d'urbanisme.- la formation continue des élus doit être assurée. <p>Donc, la délégation de JM Heinly est recentrée sur l'urbanisme prévisionnel et F. Perrollaz prend l'urbanisme opérationnel. Les travaux seront gérés par le Maire. Le Maire n'exclut pas que d'autres modifications de délégation aient lieu prochainement.</p>	

Fait à Pulnoy, le 14 juin 2010

Le Maire,



Gérard ROYER